



**BROCANTE – BRADERIE**  
*Jeudi 08 mai 2025 de 8h00 à 18h00*  
**FONTENAY TRESIGNY**

**BROCANTE**

**PROFESSIONNELS**

N° Emplacement :  
 2023 / 2024

**Produits :**

.....  
 .....  
 .....

**Attention :** *En ce qui concerne la restauration. Elle ne peut être concurrente entre chaque professionnel de même catégorie. Des choix seront effectués et des interdictions à prendre en compte. L'organisateur se réservant le choix d'interdire **certains produits répétitifs** entre professionnel sous le risque d'expulsion. C'est pourquoi nous vous demandons de remplir la case de départ des produits pour le meilleur déroulement de cette journée.*

Nom\* : \_\_\_\_\_ Prénom\* \_\_\_\_\_  
 Adresse\* : \_\_\_\_\_  
 C.P.\* : \_\_\_\_\_ Ville\* : \_\_\_\_\_  
 Téléphone : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_  
 Courriel souhaité (Mail): \_\_\_\_\_  
 C.I. ou P.C ou Passeport N°\* : \_\_\_\_\_ Délivré\* le : \_\_\_\_\_  
 A\* \_\_\_\_\_  
 Kbis : \_\_\_\_\_

**Professionnels : Pour la mise en place de votre stand.**

**12 mètres Maximums pour tous les exposants**

1) Véhicule :

Métrage souhaité\* : \_\_\_\_\_ X 10€ le mètre linéaire) Soit : \_\_\_\_\_ euros

2) Véhicule /ou /remorque au stand. **Interdit dans les Zones D/B/E**

**Prendre connaissance du point 10 du règlement intérieur**

**A la suite de différents problèmes nous ne fournissons plus l'électricité, veuillez prendre vos dispositions (appareils à gaz, groupe électrogène, ....)**

Chaque année la brocante du 08 mai sur notre commune ne se ressemble pas. Elle dépend des riverains ceux qui habitent le périmètre de la brocante :

Chèque N°: \_\_\_\_\_ Etablissement Bancaire : \_\_\_\_\_  
 Ou espèces.....Euros (A déposer lors de nos permanences au centre Michel Polnareff)  
 Ou Carte bancaire lors de nos permanences au centre Michel Polnareff faite le : .....pour .....Euro

✓ Nombre de cartons d'affectation souhaités : \_\_\_\_\_ (1 par véhicule – 2 maxi)  
 Justifiant l'inscription pour accéder à l'espace Brocante, même pour une durée momentanée ;  
 Ceci pour permettre la fluidité lors de l'accueil des exposants

**Ne vaut pas autorisation de stationner mais juste un laissez-passer pour l'installation**

Déclaration sur l'honneur des informations mentionnées ci-dessus et du respect des informations transmises par l'association organisatrice (les informations avec un astérisque doivent être impérativement renseignées). Avant d'établir votre adhésion, vous êtes priés de prendre connaissance du règlement intérieur de la brocante et d'y souscrire totalement (joint au présent document d'inscription).

- J'accepte les conditions de participation et le règlement intérieur.

Pour information, les emplacements sont gérés par l'ASSOCIATION qui est responsable de cette manifestation et fera au mieux pour répondre favorablement à votre demande.  
**En aucun cas vous ne pouvez imposer un endroit bien précis.**

En ce qui concerne les personnes avec un handicap nous vous **demandons** la photocopie de votre CNI  
(Désolé trop d'abus ont été constatés les années précédentes)

Signature obligatoire

Ne pas oublier

➤ Renvoyer (**date limite le samedi 26 avril 2025**)

- Le bon d'inscription.
- 1 chèque correspondant au nombre de mètre linéaire à l'ordre de Fontenay animation ;
- Pour les espèces, déposer le dossier à notre local lors de nos permanences ;
- Pour les cartes bancaires venir à notre local lors de nos permanences ;
- 1 enveloppe à votre nom et adresse timbrée au tarif en vigueur pour l'envoi des cartons d'affectation

Tout dossier incomplet ne sera pas traité et sera non valide pour votre inscription.

Le dossier complet est à retourner à :

Secrétariat BROCANTE  
Fontenay Animation, Hôtel de ville  
26 Avenue du Général de Gaulle  
77610 FONTENAY TRESIGNY

Ou à venir déposer lors de nos permanences au :

Fontenay Animation centre Michel Polnareff  
84 avenue de Verdun  
77610 FONTENAY TRESIGNY

Tel: 07 62 00 56 16 Courriel : [fontenay.animation77@orange.fr](mailto:fontenay.animation77@orange.fr)  
site : Fontenay Animation - Accueil

Le Président de Fontenay Animation

## REGLEMENT INTERIEUR – 2025

Afin que cette 35<sup>ème</sup> Brocante Braderie se déroule une nouvelle fois dans un esprit de convivialité et de respect mutuel de chacun ; nous vous rappelons les règles élémentaires que nous vous engageons de voir respecter.

### 1- Admission :

Le bureau organisateur se réserve le droit d'accepter ou refuser une candidature, **en cas de refus le souscripteur aura été informé de la décision du bureau dans les 2 semaines avant la date butoir des inscriptions.**

En cas d'annulation de l'inscription de l'exposant AVANT 2 semaines qui précèdent la manifestation, des frais à hauteur de 50% du montant versé seront retenus.

Passé ce délai, un exposant qui renoncerait à participer à cette brocante, les versements resteraient acquis (aucun remboursement ne sera effectué pour tout type d'annulation).

### 2- Emplacements :

Les emplacements ne sont pas acquis d'une année sur l'autre et sont attribués au fur et à mesure des inscriptions et leurs paiements sont déterminés par les soins du bureau, en tenant compte des souhaits des souscripteurs dans une zone préférentielle **s'il est possible d'y répondre favorablement**. N'oublions pas que le périmètre change chaque année en fonction des riverains désirant s'inscrire à la brocante.

Les emplacements sur lesquels un véhicule n'est pas autorisé, devra être retiré pour 7h30. Les informations concernant les parkings vous seront indiquées.

Deux zones d'emplacements réservées pour les PMR seront définies et accessibles au plus proche de l'espace Brocante.

L'installation des stands d'expositions **est fixée de 5h30 à 8h00**. Les placiers seront à votre disposition pour vous guider vers votre emplacement qui sera matérialisé et numéroté au sol, correspondant au carton d'affectation qui vous aura été remis préalablement selon votre zone d'affectation sur laquelle vous aurez été dirigée à l'accueil des véhicules.

**Le n° de l'emplacement ne sera envoyé que la semaine qui précède la braderie – brocante.**

### 3- Intempéries :

L'organisateur étant la seule habilité à décider une éventuelle annulation de la Brocante pour des raisons climatiques. Aucun remboursement ne sera effectué pour quelques motifs que ce soit sans l'accord du bureau de Fontenay Animation.

*Conditions en cas d'intempéries :*

Le vent et la pluie ne sont pas une cause d'annulation et de report sauf arrêté préfectoral.

S'il pleut après l'installation, il ne sera procédé à aucun report.

**Les organisateurs n'étant pas météorologues, il est inutile de téléphoner pour savoir le temps qu'il fera !!!!!**

### 4- Installation :

Les exposants prendront les emplacements dans un état de propreté et devront le laisser dans le même état. Un sac poubelle sera remis à disposition sur chaque stand, Il vous incombe de rendre l'emplacement propre à votre départ.

Aucun exposant ne pourra disposer son installation de manière à gêner la sécurité, barnum ou parasols compris (passage des véhicules de sécurité à plusieurs reprises durant la journée). Les emplacements balisés ne pourront pas être occupés par des exposants (zone de travaux, plan Vigipirate, cérémonie et commémoration, etc. ...)

En cas d'absence d'un souscripteur, les exposants ne pourront pas changer de places, sans l'accord du bureau organisateur. Un minimum de respect et de courtoisie envers vos voisins est élémentaire, cela facilitera l'esprit de convivialité souhaité pour cette manifestation. **Il sera aussi demandé de respecter les accès aux commerçants.**

**Il est FORMELLEMENT INTERDIT de s'installer sur le périmètre de la brocante tant que l'ordre n'a pas été donné par l'organisateur (le président) et que celui-ci soit sécurisé et verrouillé pour les exposants. Dans le cas de non-respect, l'association se dégage de toutes responsabilités.**

*Propreté de Fontenay Trésigny :*

Le service de ramassage des ordures et des monstres n'étant plus assuré par la commune, **il est interdit de laisser sur les emplacements des détritiques ou objets invendus** quelle qu'en soit la taille, la police municipale convoquera tout contrevenant.

Chaque exposant s'engage à respecter son emplacement délimité et à le nettoyer avant son départ.

## 5- Sécurité :

Depuis quelques années, des mesures importantes de sécurité nous sont imposées en particulier dans la rue Bertaux (du porche au bar « 3 valets »), autour du rond-point de la mairie, devant les grilles de la mairie, place du Margat auxquelles nous ne dérogerons pas (arrêtés municipaux à l'appui). Aucun exposant ne devra empiéter sur la voie publique de circulation (parasols, barnums et protections compris) qui doit être entièrement réservée aux piétons et aux véhicules de sécurité. Préalablement informés, les exposants seront entièrement responsables des éventuels débordements sur la voie publique.

Nous demandons aux exposants d'être très vigilants pour éviter tout risque d'incendie.

Nous nous réservons le droit d'expulser un exposant qui ne se soumettrait pas aux conditions citées ci-dessus.

Pour des raisons de sécurité, aucun véhicule ne sera autorisé à quitter les lieux avant 18h00.

## 6- Assurances :

Le bureau décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, perte ou détérioration de toute nature. Les exposants feront leur affaire personnelle de toute assurance garantissant tous les risques attenants à leur stand. La surveillance de leur stand leur incombe durant la durée de la Brocante – Braderie.

## 7- Dispositions Générales :

Lors de l'inscription, les exposants se sont engagés sur l'honneur sur les informations demandées et conformes à la législation en cours, l'organisateur ne peut être tenu pour responsable sur les manquements qui pourraient être amenés à être constatés par les autorités autorisées à effectuer des contrôles sur les personnes et marchandises.

*Une attitude agressive orale ou physique sur un membre de l'organisation, une attitude pouvant nuire à l'ordre public.*

*L'organisateur se réserve le droit de porter plainte ou demander aux autorités compétentes son expulsion immédiate sans qu'il puisse prétendre à son remboursement.*

## 8- Vente de Boissons et Alimentaire :

La dégustation et la vente de boissons alcoolisées doivent faire l'objet d'une autorisation préalable, de même que le nombre d'exposants alimentaires est limité par l'organisateur.

## 9 - Article 5 : (de l'arrêté municipal relatif à cette manifestation).

**Rappel :** Il n'y aura aucune régie de recette, ni acceptation par liste d'attente au cas où des places resteraient vacantes pour toutes raisons et sans amplitude horaires le 08 mai 2025.

Toute personne n'ayant pas été préalablement inscrite, n'ayant acquitté son droit de réservation sur les registres de la brocante, dix jours avant cette dernière et validé par le président de l'association " FONTENAY-ANIMATION" ne pourra s'installer le jour de la manifestation sur le périmètre de ladite "BROCANTE du 08 mai 2025" de 5h00 à 18h00.

En cas d'installation sauvage, il sera fait appel aux autorités compétentes afin d'y mettre un terme et le cas échéant des poursuites pourront être engagées.

## 10- Véhicules sur la brocante :

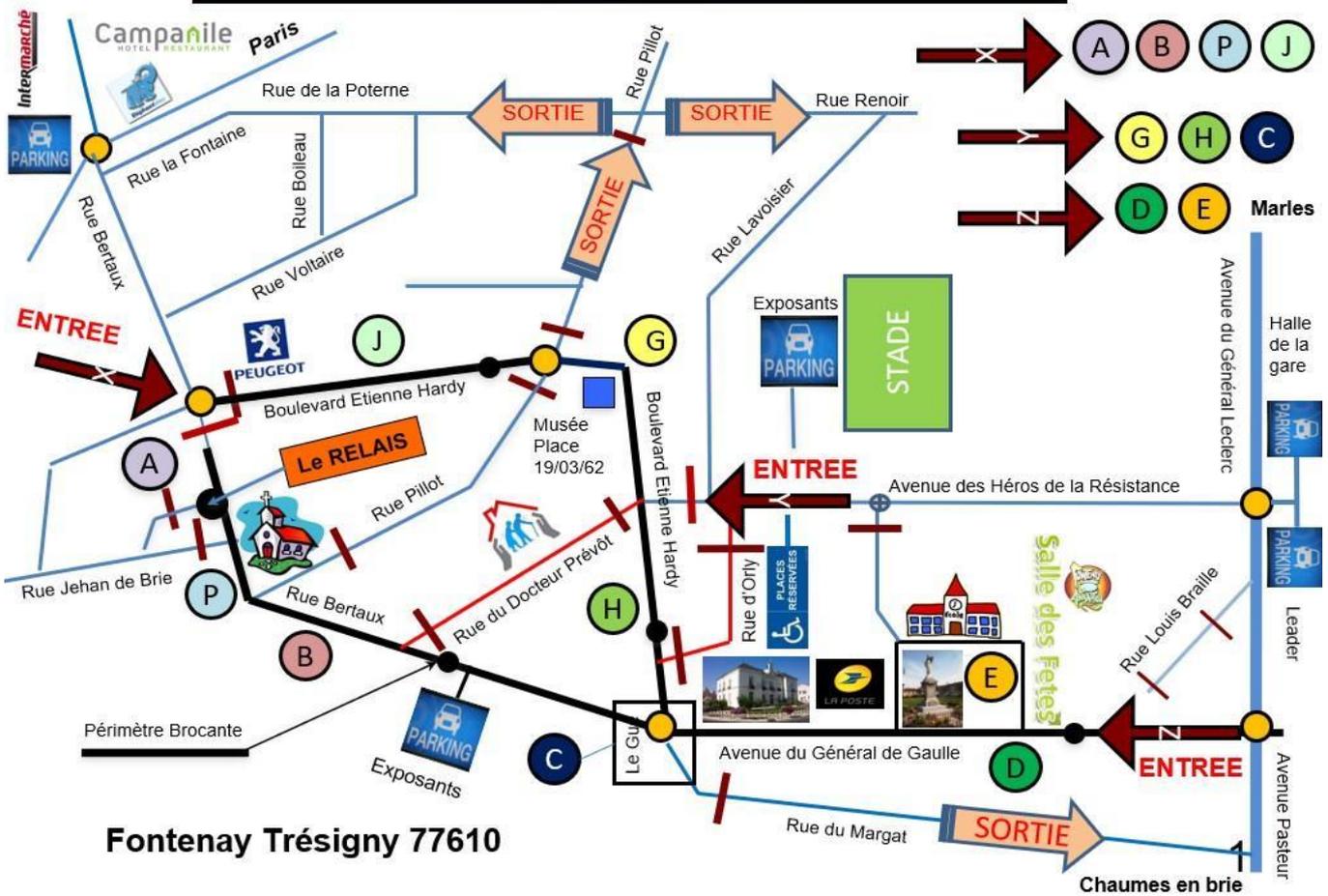
**Rappel :** Le métrage pris par l'exposant doit être en correspondance avec le véhicule qui sera stationné derrière son stand ainsi que l'immatriculation afin d'éviter tout malentendu.

Exemple :

- Pour 2 mètres linéaires : Pas de voiture
- Pour 3 mètres linéaires : Pas de voiture
- Pour 4 mètres linéaires : De type C1
- Pour 5 mètres : De type 308 / Scénic
- Pour 6 mètres : De type Espaces / SUV
- Pour 7 mètres : De type Utilitaire (Master)

**Ce sont des mètres linéaires et non des surfaces en M2 qui sont vendus.** Toute personne qui souhaite mettre sa remorque ou son véhicule + un espace de passage et l'installation du stand sur la chaussée se verra positionné dans le secteur qui est prévu à ce sujet. C'est à dire les zones A/P/J/G/H.

## Périmètre Brocante 2025



Comment ça marche :

Les flèches qui comportent des lettres sont des indicateurs qui vous informent par rapport à votre carton et là où vous devrez vous présenter.

Sur le secteur B (voir plan), il sera autorisé que des « parasols simples », les barnums de stand et les parasols de marché ne seront pas admis. Aucun débordement sur la chaussée de circulation, c'est une question de sécurité et de facilité l'intervention des secours.

A la fermeture de la brocante, au moment de partir, Ecoutez les bénévoles et la Police Municipale qui vous indiqueront le chemin à suivre pour quitter le périmètre de la brocante, vous gagnerez du temps et en toute sécurité.

La Police Municipale et Gendarmerie seront mobilisés tout au long de cette journée.

Le Président de Fontenay Animation